



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.191-12

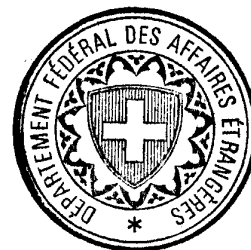
Notification
aux Gouvernements des Etats parties à la Convention
relative à la constitution d'"Eurofima", Société européenne
pour le financement de matériel ferroviaire,
conclue à Berne le 20 octobre 1955

Adhésion de la Slovénie

Le 6 mai 1993, la République de Slovénie a déposé auprès du gouvernement suisse un instrument d'adhésion à la Convention et à son Protocole additionnel du 20 octobre 1955 également.

La République de Slovénie étant devenue membre de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) le 26 novembre 1992, son adhésion à la Convention et au Protocole précités a pris effet le 6 mai 1993, conformément à l'article 11 de la Convention.

La présente notification est faite par le gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.



Berne, le 26 mai 1993